

Hausse des prix des carburants : un prêt à 3,80 % pour soutenir les trésoreries



© 2026 Les Echos Publishing

Au titre des mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir la trésorerie des entreprises des secteurs (agriculture, transport et pêche) les plus impactés par l'envolée des prix des hydrocarbures (pétrole, gaz) consécutive à la guerre au Moyen-Orient, figure la mise en place de prêts à court terme à taux bonifié proposés par Bpifrance, la banque publique d'investissement, et garantis par l'État.

Proposés à un taux de 3,80 %, ces « prêts flash carburant » sont ouverts aux TPE et aux PME :

- créées depuis plus d'un an et en capacité de fournir une documentation comptable couvrant une période d'activité de 12 mois minimum ;
- dont les dépenses de carburant représentent au moins 5 % de leur chiffre d'affaires ;
- qui exercent leur activité dans le secteur des transports, de l'agriculture ou de la pêche ;
- qui acceptent de donner à Bpifrance accès à leurs derniers mois de relevés de compte bancaire.

De 5 000 à 50 000 € remboursables sur 3 ans

La durée de ces prêts est de 36 mois, incluant un différé d'amortissement du capital de 12 mois. Aucun remboursement n'est donc à effectuer pendant les 12 premiers mois. Le montant pouvant être emprunté s'élève de 5 000 € à 50 000 €. Aucune garantie n'est demandée à l'emprunteur.

En pratique : ces prêts pourront être souscrits en ligne à partir du 13 avril sur [la plate-forme dédiée](#). Selon le ministère de l'Économie, les fonds seront mis à la disposition des entreprises dans un délai de 7 jours.

© 2026 Les Echos Publishing